



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La protection du
patrimoine culturel
subaquatique

6 STAB

UCH/15/6.STAB/1
16 janvier 2015
Original : anglais

Distribution limitée

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

30 avril 2015
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XIV (-1, Bonvin)
10h – 18h

Point 1 de l'ordre du jour provisoire :

Élection du Bureau

Ce document contient des conseils relatifs à l'élection du Bureau de la sixième session du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), ainsi que l'ordre du jour provisoire.

Action requise : paragraphe 2

1. Conformément à l'article 3 (b) de ses Statuts, le Conseil consultatif scientifique et technique élit son/sa Président(e) et un ou plusieurs Vice-président(s). Une modification des Statuts pour élire également un Rapporteur doit faire l'objet d'une décision lors de la cinquième session de la Conférence des États parties.
2. Le Conseil consultatif pourrait donc souhaiter adopter la décision suivante :

PROJET DE RÉOLUTION 1 / STAB 6

Le Conseil consultatif scientifique et technique de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. Élit *** (nom/État partie) Président(e) de sa sixième réunion ;
2. Élit *** (nom/État partie) [et (*** (nom/État partie),] Vice-président(s) de sa sixième réunion.